

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2020-26

OBJET : Participation au Plan de relance avec l'IRVE, via le FACÉ

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président explique que, dans le cadre du plan de relance établi par le Gouvernement, un montant de 50 millions d'euros a été alloué au FACÉ, pour :

- La sécurisation de réseau électrique de distribution (éradication de fils nus) ;
- Des projets de technologie de *smart grids* ;
- Des bornes de recharge de véhicules électriques.

Dans l'urgence de la sollicitation (du 5 octobre pour le 26 octobre), le SDEER s'est positionné pour un projet de déploiement de 28 bornes de recharge rapide (36 kW) dans autant de communes en régime d'électrification rurale figurant dans le schéma optionnel élaboré par le Conseil départemental en 2017 (sauf exceptions de Loulay, Burie et Mortagne-sur-Gironde).

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour présenter un dossier définitif au FACÉ.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour présenter, dans le cadre du plan de relance, un dossier de demande de subvention pour des bornes de recharge rapide, selon la liste de sites (communes en régime d'électrification rurale) déjà transmise au FACÉ ;

2 - Demande que les communes de Beauvais-sur-Matha et Breuillet soient ajoutées à la liste ;

3 - Donne mandat à M. le Président pour choisir de présenter un dossier éligible au programme ADVENIR et, partant, pour adapter en conséquence le dossier présenté.

Nota : la carte et la liste des communes proposées sont jointes à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*